

Procès-verbal du conseil municipal

Séance du 09 juin 2023

Département de la Seine et Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory
Nombre de Conseillers Municipaux
en exercice : 33
présents : 22
absents excusés représentés : 6
absents excusés non représentés : 1
absents non représentés : 4

L'an deux mille vingt trois, le 09 juin, le Conseil municipal, dûment convoqué le 02 juin, s'est réuni à Salle Jacques Prévert
20 rue Biesta
77290 Mitry-Mory à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Malik GUEYE, M. Smaïn TAHAR, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Catherine AMARI, Mme Hélène BATHOSSE, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothée TOPALOVIC, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Zakarya ARBAOUI, Hamé SOUKOUNA, Mme Houria ATTLANE

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Mélanie ZEDE, Mme Laure GREUZAT donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Abdelaziz MOUSSA donne pouvoir à Mme Florence AUDONNET, Mme Yannick REIS LAGARTO donne pouvoir à M. Franck SUREAU, Mme Christine DELSAUX donne pouvoir à M. Thierry TARQUIN, M. Sylvain BERNARD donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTS NON REPRESENTES :

M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, M. Michael VAQUETA, M. William GALE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne MARGATE

Sommaire

pages

Délibération n°2023.00052 - Elections sénatoriales - Désignation des suppléants aux délégués de droit.

Délibération n° 2023.00052 - Elections sénatoriales - Désignation des suppléants aux délégués de droit

Rapporteur : Madame, BLANDIOT-FARIDE Charlotte Avis du conseil : Adopté

Le conseil municipal,

Vu le décret n°2023-257- du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs qui se tiendront le 24 septembre 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-DRCL-BDE-009 du 10 mai 2023 ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L.287 du Code électoral un remplaçant en qualité de délégué du conseil municipal a été désigné, sur sa présentation, pour remplacer Madame Marianne MARGATÉ, conseillère départementale ;

Considérant que pour Mitry-Mory la totalité des conseillers municipaux de nationalité française sont délégués de droit pour participer au vote lors des élections sénatoriales, et qu'il convient aujourd'hui de désigner 9 suppléants ;

Considérant que cette désignation se fait par un vote sans débat, à bulletin secret, par scrutin de liste à la proportionnelle à la plus forte moyenne ;

Considérant qu'avant le début du scrutin, 2 listes ont été présentées :

1. Liste MitryMoryEnCommun
2. Liste Mitryens sans étiquette

PROCEDE au vote à bulletin secret pour désigner les 9 Suppléants

CONSTATE après dépouillement les résultats suivants :

Votants	28
Votes blancs	0
Votes nuls	0
Votes exprimés	28
Liste 1	27
Liste 2	1

PRECISE que la liste MitryMoryEnCommun a donc 9 suppléants élus et la liste Mitryens sans étiquette 0

PROCLAME élus suppléants des délégués de droit pour l'élection des sénateurs :

Liste MitryMoryEnCommun :

1. Sara HOUAIRI
2. Miguel FORTEA
3. Claudine LEROY
4. Sébastien MERRER
5. Christiane AUVINET
6. Alain LEROY
7. Sabrina LOUMI
8. Patrick EVERAERT
9. Sonia VAUTIER

La séance est levée à 21h30

Le secrétaire de séance :
Mme Marianne MARGATE